



Habiter sa maison de retraite



LIVRET
D'ACCUEIL

Plus de 60 ans
à vos côtés



LES OLIVIERS DE SAINT-JEAN



Située au cœur du quartier Saint-Jean, à Martigues, la résidence Les Oliviers de Saint-Jean, entièrement neuve et agrémentée d'un jardin paysager, permet d'allier confort, sécurité et douceur de vivre.

La résidence

L'établissement est une résidence autonomie, disposant d'une capacité d'accueil de 30 lits.

Il a pour mission d'accueillir des personnes âgées dont l'autonomie de vie leur permet d'assumer les actes de la vie quotidienne. C'est un ensemble résidentiel de logements locatifs indépendants, complété par des lieux de vie et des services collectifs.

L'ensemble des capacités de la résidence est habilité à l'aide sociale départementale à l'hébergement.

Notre personnel

La résidence offre la sécurité d'un accompagnement personnalisé grâce à la présence continue d'un personnel formé et attentif aux besoins de chacun.

Notre équipe, pluridisciplinaire, participe à une prise en charge globale et coordonnée.

Des professionnels formés vous accompagnent au quotidien et assurent des prestations de qualité.



N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Contact

Les Oliviers de Saint-Jean

10 Rue Julien Fabre - 13500 Martigues

T : 04 42 10 68 00

F : 04 42 88 20 45

ets.oliviersstjean@entraide.asso.fr



Habiter sa maison de retraite

www.entraide-bdr.fr



PRESTATIONS

Les logements

Vous êtes locataire d'un logement meublé que vous pouvez aménager à votre convenance, dans la limite de l'espace du logement et du respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Deux sonnettes d'alarme sont installées dans chaque appartement, et vous reliez ainsi, en permanence au personnel.

Les espaces collectifs

Des espaces collectifs sont à votre disposition. Conçus pour favoriser les échanges et les rencontres, ils offrent des lieux chaleureux où se réunir pour un moment de détente et de convivialité.

La restauration

Les repas sont élaborés par l'équipe de cuisine en collaboration avec une diététicienne.

Vous prenez le petit-déjeuner dans la cuisine collective. Le déjeuner et le dîner sont servis en salle de restaurant. Les menus hebdomadaires et une carte de remplacement sont affichés.

Il est possible d'organiser des repas avec votre famille ou/et vos amis.

L'animation

L'animation est une priorité pour la résidence. Elle est portée par l'ensemble de l'équipe et le programme d'activités est construit avec le résident. La résidence dispose d'un animateur diplômé et fait appel à des intervenants extérieurs, des bénévoles, des associations.

L'animation s'articule autour de deux éléments :

> Les loisirs de type collectif

Des animations variées vous sont proposées régulièrement : sorties, jeux de société, activités manuelles, ateliers mémoires, lotos, spectacles, gymnastique douce...

> Le relationnel de type individuel

Vous êtes sollicité pour construire et réaliser un projet d'accompagnement personnalisé.

Le suivi médical

Vous conservez la liberté de choisir votre médecin traitant et de consulter le professionnel libéral de votre choix (infirmier, kinésithérapeute...).

Afin d'optimiser la prise en charge médicale, la résidence développe des partenariats avec différents réseaux de soins.

L'accompagnement social et administratif

L'équipe administrative assure un accompagnement personnalisé. Elle œuvre en collaboration avec les services de soins et d'hôtellerie.

Tout au long de votre séjour, elle vous propose écoute, conseil et aide notamment dans la constitution des dossiers administratifs et sociaux.

Le linge

Le linge plat (serviette et linge de lit) est fourni et entretenu par la résidence.

L'entretien du linge personnel, à condition qu'il soit marqué, peut également être assuré, sans augmentation de tarif.

La surveillance de nuit

Dans un souci de sécurité optimale, la résidence bénéficie d'un service de veille debout assuré par un personnel qualifié.

Le culte

Le respect de la liberté de conscience des résidents constitue une règle fondamentale. Chaque résident peut recevoir les visites du ministre du culte de son choix.

Divers

Coiffure et pédicure : des professionnels interviennent au sein de la résidence.

Les rendez-vous se prennent à l'accueil, les tarifs y sont affichés. Le paiement s'effectue directement auprès des prestataires.



DROITS DES RÉSIDENTS

Sont remis avec ce livret d'accueil :

- la Charte des droits et libertés de la personne accueillie,
- le règlement de fonctionnement de l'établissement.

Contrat de séjour

Un contrat de séjour est conclu entre chaque résident (ou son représentant légal) et l'établissement.

Le contrat de séjour détaille la liste et la nature des prestations offertes ainsi que leur coût prévisionnel.

Le contrat de séjour est établi lors de l'admission et remis à chaque résident (ou son représentant légal) au plus tard dans les 15 jours qui suivent l'admission. Il doit être signé dans le mois suivant l'admission.

Participation des résidents

- > **Un Conseil de la Vie Sociale (CVS)** est institué dans la résidence. Composé de représentants des résidents, des familles et du personnel, il se réunit au moins trois fois par an, donne son avis et émet des propositions sur le fonctionnement de la résidence.
- > **Différentes commissions** : commission des menus, commission animation, consultation des familles, permettent la participation des résidents et de leur famille.

Droit de recours

En cas de différend avec l'établissement, le résident ou son représentant légal peut suivre la procédure suivante :

- > Faire un recours écrit auprès du directeur d'établissement.
- > Faire appel à une personne qualifiée, choisie sur une liste établie conjointement par le Préfet, le Directeur Général de l'ARS et le Président du Conseil Général et figurant en annexe de ce livret d'accueil.

Traitement des informations personnelles

La gestion du dossier du résident peut faire l'objet d'un traitement automatisé des données, dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978.

Le résident dispose d'un droit d'accès et de rectification des données enregistrées.

Le personnel de la résidence est tenu au secret professionnel et au secret médical, discrétion et confidentialité sont respectées.

Visites et sorties

Les sorties et visites sont libres sauf contre-indication médicale.

Elles doivent toutefois respecter le rythme de vie des résidents.

Pour des questions d'organisation et de sécurité, il vous est demandé d'informer l'accueil de vos absences.

Sécurité

Les consignes de sécurité sont portées à la connaissance de tous par voie d'affichage.

Le personnel de la résidence est régulièrement formé à la sécurité incendie.

Il est interdit de fumer dans la résidence, des espaces extérieurs sont réservés à cet usage.

Dépôt d'objets

La résidence ne peut être rendue responsable des pertes ou vols d'argent, valeurs ou bijoux que les résidents gardent avec eux. Un coffre-fort peut être mis à disposition.



TARIFS

Résidence Autonomie Les Oliviers de Saint-Jean

10 rue Julien Fabre – 13500 MARTIGUES

04 42 10 68 00 – ets.oliviersstjean@entraide.asso.fr

www.entraide-bdr.fr

Tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2016

Loyer mensuel : • 500 €

Tarif hébergement : • 39,96 €/jour

Le **coût mensuel** s'élève à **17308,76 €**.

Le loyer mensuel est révisé chaque année par l'Assemblée Générale de l'Association.

Le tarif Hébergement est révisé, chaque année, par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Le **coût mensuel** recouvre l'ensemble des prestations d'administration générale, d'accueil hôtelier, de restauration, de blanchissage, d'entretien et d'animation de la vie sociale.

Prestations facultatives non comprises dans le coût mensuel :

Prestations facultatives proposées par la Résidence :

- Participation à certaines animations
- Restauration invités :
 - Déjeuner en semaine : 10,56 €
 - Dîner en semaine : 7,04 €
 - Déjeuner/dîner dimanche et jour férié : 12,32 €
 - Enfant de moins de 16 ans : 5,28 €

Prestations facultatives proposées par un professionnel extérieur dont les tarifs sont affichés dans la Résidence :

- Esthéticienne
- Coiffeur
- Pédicure

1 000 Places
d'hébergement

500
Collaborateurs

Plus de
20 métiers



Habiter sa maison de retraite

8 Résidences
retraite médicalisées

7 Résidences
autonomie

1 Accueil
de jour

1 Pôle Infos
séniors

SIÈGE SOCIAL

Le Montesquieu - 13, rue Roux de Brignoles - BP66 - 13254 Marseille Cedex 6
Tél. : 04 91 13 84 00 | Fax : 04 91 13 84 90

www.entraide-bdr.fr